



ACCUEIL ESPACE ADOS

4 rue d'Eaubonne

95580 MARGENCY

☎ 06 76 63 19 92

courriel : [lesmarcyens@orange.fr](mailto:lesmarcyens@orange.fr)

**MAIRIE DE MARGENCY**

5, avenue Georges Pompidou

95580 MARGENCY

☎ 01 34 27 40 76

courriel : [scolaire@mairie-margency.fr](mailto:scolaire@mairie-margency.fr)



## **ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

Le **dossier d'inscription** de votre ado comprend les documents suivants qui sont à remplir **obligatoirement** et à remettre avant **le 30 mai 2026 à l'accueil de loisirs les Marcyens** :

✚ **Documents obligatoires à remettre pour que l'inscription soit validée :**

1. Photo d'identité
2. L'attestation d'assurance scolaire individuelle accident de l'enfant et extrascolaire en cours de validité.
3. La fiche de renseignements pour la Caisse d'Allocation Familiale
4. **Le règlement intérieur daté et signé par les parents**
5. Formulaire d'autorisation parentale.

✚ **Documents facultatifs (uniquement si vous souhaitez bénéficier du quotient familial) :**

6. L'imprimé « calcul du quotient familial »
  - Photocopie complète de l'avis d'imposition de 2026 sur les revenus 2025
  - Attestation détaillée des paiements perçus de la C.A.F du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

**Attention tous les dossiers incomplets, et/ou factures en retard de règlement, à la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte et renvoyés aux familles. De ce fait, les ados ne seront pas pris en charge à l'Espace Ados. Il est impératif que tous les documents obligatoires soient remis avec le dossier avant la clôture des inscriptions.**

**De plus, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce dossier d'inscription de façon numérique afin de garantir une exacte compréhension des informations demandées.**

Michel PLAIGNAUD,

Maire-Adjoint Enfance et Education.

**ACCUEIL DES MERCREDIS**

*(1 fiche pour 1 ado)*

**Mercredis de l'année 2026-2027** : « cochez » les cases correspondantes aux mercredis pour réserver.

Nom et prénom de l'ado :

**De septembre à novembre 2026**

	2/09	9/09	16/09	23/09	30/09	7/10	15/10	4/11	11/11	18/11	25/11
<b>Après-midi 13h-18h</b>											

*Occasionnellement* : Merci de faire vos réservations sur le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

**De décembre 2026 à février 2027**

	2/12	9/12	16/01	06/01	13/01	20/01	27/01	3/02	24/02	
<b>Après-midi 13h-18h</b>										

*Occasionnellement* : Merci de faire vos réservations sur le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

**De mars à mai 2027**

	3/03	10/03	17/03	24/03	1/04	21/04	28/04	5/05	12/05	19/05	26/05
<b>Après midi 13h-18h</b>											

*Occasionnellement* : Merci de faire vos réservations sur le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

**De juin à juillet 2027**

	2/06	9/06	16/06	23/06	30/06
<b>Après midi 13h-18h</b>					

*Occasionnellement* : Merci de faire vos réservations sur le portail famille ou par mail avant le 15 du mois précédent.

Pour plus d'informations sur les accueils des mercredis rendez-vous sur le règlement intérieur.

En cas de problème veuillez contacter par mail l'accueil de loisirs à l'adresse : [lesmarcyens@orange.fr](mailto:lesmarcyens@orange.fr).

**Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé ».**

**TARIFICATIONS**

Le Conseil municipal du 16 février 2023 a fixé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 les tarifs de l'accueil de loisirs municipal.

Le calcul est le suivant :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Les familles désirant bénéficier de cette tarification devront remplir l'imprimé « Calcul du QF » et fournir lors de l'inscription :

- Une copie complète de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025
- Attestation de paiement détail des aides perçues de la CAF du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

Attention, le tarif maximum (tranche C) sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera possible sur les inscriptions antérieures.

*Par délibération N° 8 du 16 février 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité a fixé les tarifs de l'Espace Ados comme suit après avis favorable à l'unanimité de la commission Enfance et Education du mardi 7 février 2023 et de la commission des finances du jeudi 9 février 2023.*

*Par délibération N° 14 A du 17 avril 2025, le Conseil Municipal à l'unanimité a fixé les tarifs de l'Espace Ados comme suit après avis favorable à l'unanimité de la commission Enfance et Education du mardi 11 mars 2025 et de la commission des finances du jeudi 13 mars 2025.*

### **TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

**Accueil des mercredis (de 13h à 18h30) et des vacances (de 10h à 13h et de 13h à 18h30) :**

QUOTIENT FAMILIAL	Mercredis Après-midi 13h – 18h30	Vacances Matin 10h – 13h	Vacances Après-midi 13h – 18h30	Vacances 10h–18h30 Sans repas	Transport Sortie
<b>Inférieur à 978€ (Tranche A)</b>	5.73 euros	2,87 euros	5.73 euros	8.60 euros	3,50 euros
<b>Compris entre 978€ et 1952€ (tranche B)</b>	8.84 euros	4.43 euros	8.84 euros	13.27 euros	3,50 euros
<b>Supérieur à 1952€ (Tranche C)</b>	11.95 euros	5.98 euros	11.95 euros	16.61 euros	3,50 euros
<b>Hors commune</b>	15.61 euros	7.80 euros	15.61 euros	23.41 euros	3,50 euros

**Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé ».**

**ATTENTION :** Aucun repas ne pourra être commandé. S'il souhaite déjeuner à l'Espace Ados, l'ado devra apporter son repas. L'espace Ados dispose d'un réfrigérateur et d'un micro-onde. Le repas sera pris entre 13h et 13h45.



ACCUEIL ESPACE ADOS

4 rue d'Eaubonne

95580 MARGENCY

☎ 06 76 63 19 92

courriel : [lesmarcyens@orange.fr](mailto:lesmarcyens@orange.fr)

**MAIRIE DE MARGENCY**

5, avenue Georges Pompidou

95580 MARGENCY

☎ 01 34 27 40 76

courriel : [scolaire@mairie-margency.fr](mailto:scolaire@mairie-margency.fr)



### 1. Règlement commun sur la tarification du périscolaire et de l'extrascolaire :

- **Le tarif « tranche C »** sera appliqué aux familles **n'ayant pas donné les documents nécessaires au calcul du quotient familial**. Aucune rétroactivité ne sera possible sur les réservations antérieures.
- **Le tarif hors-commune** sera appliqué pour les ados **non domiciliés** à Margency (95580)

Le règlement se fait dès réception de la facture qui sera émise et envoyée sur votre compte famille par la Mairie tous les mois.

Pour toute information sur la tarification ou sur la facturation veuillez nous contacter par mail aux adresses suivantes : [scolaire@mairie-margency.fr](mailto:scolaire@mairie-margency.fr) et/ou [lesmarcyens@orange.fr](mailto:lesmarcyens@orange.fr).

Le Conseil municipal se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués ainsi que le niveau des tranches de tarif si cette modulation devait déséquilibrer les finances de l'accueil de loisirs.

**Signature précédée de la mention**

**« lu et approuvé ».**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA C.A.F**  
**DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LE DOSSIER**

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise se propose d'apporter son soutien à l'accueil de loisirs municipal.

Cette aide étant soumise à un certain nombre de formalités administratives, nous vous remercions de compléter la fiche ci-dessous que **vous soyez ou non allocataire de la C.A.F.**

MICHEL PLAIGNAUD

Maire-Adjoint,

Enfance et Education

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA C.A.F.

.....

Nom de l'enfant :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Nom de l'enfant :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Nom de l'enfant :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>

Monsieur (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur \* :

Adresse de l'employeur :

Madame (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur \* :

Adresse de l'employeur :

\* Indiquer le nom complet de l'employeur      Date :

## CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Les familles qui ne résident pas dans la commune seront obligatoirement affectées à la tranche hors commune.

M.

Adresse :

 Domicile   travail

Demande(nt) à bénéficier de la tarification modulée pour l'inscription de leur(s) enfant(s) :

Prénom du 1<sup>er</sup> enfant

Prénom du 2<sup>ème</sup> enfant

Prénom du 3<sup>ème</sup> enfant

Présente(nt) les documents nécessaires au calcul du quotient familial :  
Photocopie **OBLIGATOIRE** pour joindre au dossier

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

**Ligne n° 25 de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025**

ALLOCATION ANNUELLE DE LA C.A.F. :

**Attestation complète des paiements des aides  
perçues de la CAF du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025**

Avec le n° d'allocataire :

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

Nous vous rappelons que le quotient familial est égal à :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Soit QF égal à  qui détermine la tranche  de la tarification

En cas de changement de situation familiale (ex. naissance, divorce), le calcul du quotient peut être revu sur présentation de justificatifs et cela sans effet rétroactif.

**Signature des parents :**

A RENDRE EN MAIRIE AVEC LE DOSSIER  
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS  
ALLANT AU CENTRE DE LOISIRS LES  
MARCYENS



**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA C.A.F**  
**DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LE DOSSIER**

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise se propose d'apporter son soutien à l'accueil de loisirs municipal.

Cette aide étant soumise à un certain nombre de formalités administratives, nous vous remercions de compléter la fiche ci-dessous que **vous soyez ou non allocataire de la C.A.F.**

MICHEL PLAIGNAUD

Maire-Adjoint,

Enfance et Education

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA C.A.F.

Nom de l'enfant :  Prénom :

Nom de l'enfant :  Prénom :

Nom de l'enfant :  Prénom :

Monsieur (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur \* :

Adresse de l'employeur :

Madame (Nom, Prénom, date et lieu de naissance)

Nom de l'employeur \* :

Adresse de l'employeur :

\* Indiquer le nom complet de l'employeur

Date :



A RENDRE EN MAIRIE AVEC LE DOSSIER  
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS  
ALLANT AU CENTRE DE LOISIRS LES  
MARCYENS



### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Les familles qui ne résident pas dans la commune seront obligatoirement affectées à la tranche hors commune.

M.

Adresse :

Domicile  travail

Demande(nt) à bénéficier de la tarification modulée pour l'inscription de leur(s) enfant(s) :

Prénom du 1<sup>er</sup> enfant

Prénom du 2<sup>ème</sup> enfant

Prénom du 3<sup>ème</sup> enfant

Présente(nt) les documents nécessaires au calcul du quotient familial :  
Photocopie **OBLIGATOIRE** pour joindre au dossier

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

**Ligne n° 25 de l'avis d'imposition 2026 sur revenus 2025 (attention l'avis d'imposition 2025 ne sera pas valide)**

ALLOCATION ANNUELLE DE LA C.A.F. :

**Attestation des paiements perçues de la CAF du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025**

Avec le n° d'allocataire

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

Nous vous rappelons que le quotient familial est égal à :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Soit QF égal à  qui détermine la tranche  de la tarification

En cas de changement de situation familiale (ex. naissance, divorce), le calcul du quotient peut être revu sur présentation de justificatifs et cela sans effet rétroactif.

**Signature des parents :**





## Formulaire d'autorisation image et voix - Mineur

Dans le cadre des activités organisées pendant l'accueil périscolaire et extrascolaire durant l'année 2026/2027, les agents de la mairie sont susceptibles de prendre des photos et des vidéos sur lesquelles peuvent apparaître votre enfant. Ces médias pourront être utilisés pour mettre en avant les actions mises en place par la mairie, ou lors d'un projet pédagogique réalisé avec les enfants. Afin de pouvoir enregistrer l'image, et/ou la voix de votre enfant et l'utiliser, nous recueillons votre consentement :

### Captation de la voix/l'image

Nous, soussigné(e)s .....et..... autorisons la mairie de Margency à :

Photographeur notre enfant : .....

Le filmer et capter sa voix

### Diffusion de la voix/l'image

Nous autorisons la diffusion de son image et de sa voix sur :

Les publications municipales également disponibles sur le site internet de la mairie (magazine municipal, hors-série, brochure, plaquette, affiche, flyer, etc.)

Les réseaux sociaux de la mairie (Facebook, Instagram, Twitter, etc.)

L'affichage interne accessible uniquement aux enfants et aux agents de la mairie encadrant les activités

### Association de son identité à sa voix/son image

Nous donnons notre accord pour associer son nom et son prénom aux enregistrements :

Oui

Non

Fait à ..... Signatures :

Le (date) .....

La mairie de Margency collecte vos données et celles de votre enfant pour la gestion de son droit à l'image et à la captation de sa voix. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et sur vos droits, vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la mairie (disponible sur demande à l'accueil ou par mail : [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr)).

### Mairie de Margency

5, avenue Georges Pompidou

95580 Margency

T 01 34 27 40 40

F 01 34 16 13 01

[info@mairie-margency.fr](mailto:info@mairie-margency.fr)  
[www.mairie-margency.fr](http://www.mairie-margency.fr)

 Ville-de-Margency